

- M
 Julien
 Duon
 &
 Marie
 Surete
 38
- pouse, Augustin duon Sonvoisin, Jean Babin & 42
 grand nombre d'autres personnes parens & amis desepoux
 Le treize Octobre mil huit cens trente cinq apres Sigogne
 trois publications de Bans de Mariage faites au Prone
 dela Messe Paroissiale dans l'eglise de S^{te} Anne les trois Diman-
 ches qui précèdent immédiatement la date des présentes
 entre Julien Duon fils majeur d'Augustin Duon & defeu
 Natalie Amirault de S^t Pierre de Poumkou, & entre
 Marie Surete fille majeure de Paul François Surete &
 de Julie D'Entremont de la Paroisse de S^{te} Anne d'autre
 part Sans qu'il Sesoit rencontré aucun obstacle oppo-
 sition ou empêchement quelconque excepté celui du
 troisieme degré de consanguinité mêlé du 4^e duquel em-
 pêchement dispense est accordée dela part & par l'auto-
 rité des Superieurs légitime Salvopire. Je Prêtre Sou-
 signé ai reçu le mutuel consentement de Mariage des-
 dites parties & leur ai ensuite conferé la Bénédiction nup-
 tiale selon les rites & Cérémonies del'eglise Catholique telles
 qu'elles sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec l'a-
 grement de leurs parens respectifs ont été présents & témoins
 Ledit Augustin Duon pere del'époux, Paul François
 Surete pere de l'epouse, Jean Bourque, Pierre Bourque &
 beaucoup d'autres personnes de l'endroit parens & amis
 des époux Sigogne
 Le treize Octobre mil huit cens trente cinq mil huit après
 trois publications de Bans de Mariage faites au Prone dela
 Messe Paroissiales dans l'eglise de S^t Anne les trois Diman-
 ches qui précèdent la date des présentes immédiatement entre
 Jean Pierre Miuce fils naturel & majeur de Veronique Miuce
 de S^t Anne d'une part & entre Elizabeth Miuce fille majeure
 de Luc Miuce & de Marguerite Le Blanc aussi de S^{te} Anne
 d'autre part Sans qu'ise Soit rencontré aucun obstacle oppo-
 sition ou empêchement quelconque Je Prêtre soussigné ai reçu
 le mutuel consentement de Mariage des dites parties & leur
 ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale Selon les rites & ce-
 rémonies de ~~Bapteme~~ de l'eglise Catholique telles quelles
 sont precrites dans le Rituel de Quebec avec l'agrement des
 parties interressees. ont été présents & temoins Luc Miuce sur
 nommé pere del'epouse Joseph Josué Pottier son maitre
 Silvain Pottier maitre del'époux Joseph Babin l'ancien Son
 voisin & beaucoup d'autres personnes del'ednroit Sigogne
 Le treize Octobre mil huit cens trente cinq. Après trois pu-
 blications de Bans de Mariage faites au Prone dela Messe
 Paroissiale dans l'eglise de S^{te} Anne le trois Dimanches
 qui précèdent immédiatement la date des présentes entre
 Charles Vincent Babin fils majeur des Feux Charles amand
 Babin & Marguerite Belivaux dela Paroisse de S^{te} Anne
 d'une part & entre Catherine Bourque fille mineure de
 Pierre Bourque & de Marie Amirault aussi de S^{te} Anne
 d'autre part Sans qu'il Se soit rencontré aucun obstacle
 opposition ou empêchement quelconque excepté l'empêche-
 ment de consanguinité au troisieme degré pur duquel em-
 pechement dispense est accordée dela part & par l'autorité des
 Superieurs légitimes Servatis Servandis Je Prêtre Soussigné ai
- M.
 Charles
 Vincent
 Babin
 &
 Catherine
 Bourque
 40